

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Musée National Suisse  
**Herausgeber:** Musée National Suisse  
**Band:** 32 (1923)

**Rubrik:** Commission du Musée national suisse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Commission du Musée national suisse.

---

La commission, dont la composition n'as pas changé, a, comme les années précédentes, tenu trois séances d'une journée chacune au musée national et une au château de Wildegg. Au cours de la séance de juillet, à laquelle assistait M. le Conseiller fédéral Chuard, chef du département de l'intérieur, le président a rappelé que 25 ans s'étaient écoulés depuis l'ouverture du musée, et il a adressé, à cette occasion, des remerciements à tous ceux qui, durant cette période, ont contribué au développement de cette institution. Le Conseil exécutif de la ville de Zurich a, pour commémorer cet anniversaire, invité les autorités du musée à dîner. Au cours de cette réunion, le président de la ville a souligné les services que la commission a rendus au musée. La commission a saisi cette occasion pour remercier le conseil exécutif de la bonne volonté dont il a toujours fait preuve à l'égard du musée, et l'a invitée à visiter le château de Wildegg le lendemain.

Il n'a pas encore été possible de transférer la *collection d'antiquités des comtes de Hallwil* dans les locaux du musée des arts et métiers de la ville de Zurich aménagés dans ce but aux frais de la comtesse de Hallwil, cette dernière désirant établir auparavant un catalogue illustré des dites antiquités et le faire imprimer.

La direction du musée a été invitée à organiser, pour autant que les circonstances le permettent, de petites expositions, à l'occasion des séances de la commission, afin que cette dernière puisse se faire une idée plus exacte des importantes collections du musée, en particulier des collections de gravures. Une première exposition comprenant un choix de travaux du peintre zuricois Louis Vogel a permis à la commission de se rendre compte de l'importance de l'œuvre de cet artiste au point de vue de la représentation des monuments d'architecture, des costumes et des traditions populaires de notre pays.

En ce qui concerne l'organisation d'*expositions temporaires* des collections du musée et la *cession de doublets* à des collections cantonales et locales, le directeur a, sur la demande du chef du département fédéral de l'intérieur, rédigé un rapport, dans lequel il expose les résultats auxquels ont abouti les délibérations des autorités du musée. Il résulte de ce rapport que l'organisation d'expositions temporaires en dehors de Zurich n'est pas recommandable; les collections qu'on pourrait exposer sans recourir aux objets exposés seraient trop incomplètes et partant trop peu instructives pour justifier les frais de semblables entreprises; d'autre part, on ne pourrait les compléter au moyen des collections proprement dites du musée sans porter préjudice à ce dernier. De plus, les antiquités — c'est un fait avéré — souffrent toujours plus ou moins d'être transportées, même lorsqu'elles le sont avec le plus grand soin, en raison de l'état dans lequel elles se trouvent; enfin la fréquentation de telles expositions, même dans de grandes villes, ne serait pas telle que les recettes pussent en couvrir les dépenses. A Zurich même, les locaux font défaut pour de telles expositions, lesquelles au surplus n'y pourraient être organisées sans un sacrifice financier. Or le budget du musée ne prévoit aucune dépense de ce genre et les Chambres fédérales se refuseraient certainement, dans les circonstances actuelles, à voter les crédits nécessaires. En revanche, les autorités du musée sont disposées, en principe, à prêter des objets à des entreprises de ce genre, à Zurich et au dehors, à condition toutefois qu'il ne s'agisse pas d'objets exposés, que tout risque de détérioration pendant le transport soit exclu et que les organisateurs fournissent des garanties suffisantes quant à la sécurité des objets prêtés. Au cas où le musée national pourrait, dans un avenir prochain, entrer en possession de l'aile du bâtiment où se trouve actuellement le musée des arts et métiers de la ville de Zurich, des expositions spéciales pourraient être organisées dans ces locaux jusqu'à l'agrandissement prévu du musée. Il semble donc qu'il n'y ait pas urgence pour le moment à régler cette affaire.

Durant l'année, le musée national a participé aux deux expositions organisées par les écoles des arts et métiers de Zurich et de Winterthour, à l'exposition de l'association „Pro Campagna“ à Lucerne, ainsi qu'à l'exposition nationale de photographie, à

Genève. En outre, il a prêté au musée industriel et des arts et métiers de St-Gall une collection de broderies anciennes pour en faire des copies.

D'une manière générale, on ne peut parler de *doublets* que lorsqu'il s'agit d'objets issus des mêmes moules ou qui ont été produits par un moyen mécanique, de la même manière et dans les mêmes conditions. Il n'en existe par conséquent que dans certaines parties des collections, et si l'on se décide à les conserver en un seul et même endroit, c'est qu'on a des raisons pour cela. En règle générale, les doublets sont vendus ou échangés, — notamment lorsqu'il s'agit de monnaies ou de médailles, — pour permettre l'acquisition de pièces non encore représentées dans les collections. C'est aussi ce que fait le musée national. Dans ce but, chaque musée possède un certain nombre d'objets dont il n'a pas directement l'emploi. Mais pour que l'on consent à s'en séparer, il faut tout d'abord qu'on ait la possibilité d'exposer dans la section que cela concerne tous les objets qui méritent d'être conservés. Car alors seulement on verra clairement ce dont on peut se passer. Or c'est une chose que le musée national ne peut faire que pour un petit nombre de séries. D'autre part, en présence du crédit peu important dont il dispose pour ses achats, le musée national a décidé de vendre les objets dont il n'a pas directement l'emploi et d'en employer le prix à de nouvelles acquisitions. Lorsqu'il en a l'occasion, il procède aussi à des échanges avec d'autres collections d'antiquités, échanges qui revêtent parfois le caractère de dépôts à bien plaisir.

Le musée a remis en dépôt à la Société du musée du canton de Thurgovie quelques meubles du 18<sup>e</sup> siècle, conservés jusque là dans ses magasins, pour l'ameublement d'une chambre de la même époque dans le bâtiment récemment acquis par ladite société pour ses propres collections. Il a également remis en dépôt au musée historique de Bâle une petite collection de porcelaines zuricoises. D'autre part, il a vendu au Musée des églises (Kirchenmuseum) à Bâle, une tête du Christ en bois sculpté et peint, de provenance inconnue, et au Musée historique de Baden (ancien château des baillis), un autel de la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle, qui se trouvait autrefois dans la chapelle de St-Antoine à Oberwil près de Turgi et qui porte les armoiries de la ville et de l'hôpital.

tal de Baden. Malheureusement, les propositions du musée national ne sont pas toujours accueillies favorablement.

A la fin de l'année, trois nouvelles feuilles de la *Statistique des monuments historiques du canton d'Unterwald*, par le Dr R. Durrer, étaient terminées et imprimées. Elles seront, comme de coutume, envoyées gratuitement avec le prochain numéro de l'*„Anzeiger für schweiz. Altertumskunde“*. Il est à souhaiter que cette publication, interrompue pendant huit ans, ne le soit plus jusqu'à son achèvement.

Pour réduire les frais de publication du rapport annuel, il a été décidé, d'entente avec le Département fédéral de l'intérieur, que dorénavant, les notices scientifiques concernant l'accroissement des collections, qu'on avait coutume d'intercaler dans le rapport de gestion, seront publiées sous forme de petits mémoires indépendants et formeront la deuxième partie du rapport. La première partie, réduite à un bref rapport de gestion, continuera de paraître en allemand et en français, tandis que les mémoires dont se compose la seconde ne seront plus publiés que dans la langue de leur auteur.

---

## Administration du Château de Wildegg.

---

Vu la baisse des prix des denrées alimentaires et la diminution de recettes en résultant, la commission du musée a, sur la demande de la direction de l'agriculture du canton d'Argovie, et avec l'assentiment du Conseil fédéral, décidé de réduire le montant du fermage du château de Wildegg, mais de porter, en revanche, la durée du bail à 15 ans. Elle s'est toutefois réservé de relever équitablement le montant du fermage au cas où les recettes du fermier viendraient à s'accroître par suite de l'augmentation du prix des produits agricoles. La transformation des bâtiments ruraux entreprise par le fermier a fait, durant l'année, un grand pas en avant, de même que les installations nouvelles auxquelles il a procédé: ces travaux seront vraisemblablement terminés en 1924.

La commission du musée a fait établir un plan de morcellement des terrains du Hardgut, situés derrière la station de Wildegg,